

Frédéric, 50 ans, le travail pour oublier le handicap

Victime de deux AVC, le Marcquois enchaîne les contrats dans différentes entreprises. Une manière de préserver le lien social et de rester positif alors que les soins continuent pour qu'il retrouve tous ses moyens. Rencontre à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

PAR BERNARD VIREL
lambersart@lavoixdunord.fr

MARCO-EN-BARCEUL ETWAMBRECHIES. L'homme a sacrément bourlingué... Sud de la France, Portugal, Brésil : une vie professionnelle d'agent immobilier, de conducteur de limousines, entre autres, qui s'arrête en Amérique latine après un deuxième AVC. Un grave problème de santé qui l'oblige à revenir à Paris en 2012. « Je suis rentré en France, explique sans fard Frédéric Faure, car je n'avais plus de ressources ». Et là, après quelques mois dans la capitale où il commençait à se faire soigner, c'est « une rencontre amoureuse » qui finit par l'amener dans le Nord. Même si son corps a dû s'acclimater aux nouvelles conditions météo, il n'y voit maintenant que du positif.

En effet, après un mariage en 2014 à la mairie de Marcq, il reprend le fil de sa vie qui – il en convient – était plutôt agitée. Et pour lui, reconnu handicapé par la MDPH, tout passe par le travail : « Je préfère cela à l'allocation adulte handicapé... Cela me permet de sortir, d'avoir un lien social, je n'ai vraiment pas trop envie d'avoir l'étiquette handicapé sur la tête ».

« L'ENTREPRISE SE PLIE EN QUATRE »

Alors, après une expérience chez Orange où il a pu, pendant son contrat

de quatorze mois, passer une certification dans la relation clients par le téléphone, il est arrivé chez un fournisseur d'énergie à Wambrechies, pour un an. C'est le GEIQ emploi et handicap, son employeur (qui le met à disposition pour des entreprises) qui lui a trouvé ce contrat...

« Ce sont deux belles expériences, souligne Frédéric Faure, à chaque fois l'entreprise se plie en quatre pour que tout se passe bien ». Comme actuellement où il bénéficie de plusieurs aménagements : repose-pieds pour la jambe défaillante, tablette coulissante, siège ergonomique. En prime, avec les collègues, tout se passe bien aussi : « Je n'ai eu aucun problème pour m'intégrer, et ça me fait beaucoup de bien au niveau social. Personne ne me parle de mon handicap. Je suis vraiment un employé à part entière. Tout le monde est content ». Pour l'avenir – son contrat se finit en décembre – il rêve juste d'un CDI.

EN FINIR AVEC LA CANNE

Mais en attendant, cette intégration réussie lui permet déjà de pouvoir se consacrer parallèlement à des soins pour tenter de retrouver pleinement tous ses moyens : balnéothérapie pour redynamiser les muscles notamment de la jambe droite, orthophonie pour soigner les problèmes de mémoire... « Mon but, dit-il fièrement, est de ne plus avoir à prendre une canne pour me déplacer. » Plus de signe extérieur de handicap... Une ultime étape, après le travail, dans le retour à la vie... ■



Frédéric Faure espère bien que dans quelque temps, sa canne ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

La loi du 11 février 2005

réaffirme " le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs " pour l'emploi de personnes handicapées.

6% 

la part minimum de salariés handicapés au sein des entreprises de plus de 20 salariés.

Si le seuil est inférieur à 6%, l'entreprise doit payer des pénalités. Celles-ci sont versées au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. 

Une loi votée en août 2018, effective en 2020 modifie la loi de 2005.

Le taux de 6% s'appliquera par entreprise et non par établissement.

« Reconversion professionnelle »

Comme pour Frédéric Faure, pour 9 travailleurs sur 10 accompagnés par CAP Emploi – qui a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées – il s'agit, comme le souligne Clémence Faivre, responsable du pôle entreprises au CAP Emploi de Marcq-en-Barceul, « d'une reconversion professionnelle » pour des personnes qui « ne peuvent plus occuper leur travail en raison de soucis de santé ». Il leur faut alors « travailler sur un nouveau projet personnel compatible avec le marché ».

ENEDIS S'ENGAGE AUSSI

C'est dire si les besoins sont importants. Dans ce cadre-là, l'entreprise Enedis, dont

le siège est situé à La Madeleine et qui est engagée elle aussi dans l'emploi des personnes handicapées, va justement renouveler ce vendredi une convention avec le GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification). Enedis met en avant « le succès de la première convention signée en 2014 » et la nécessité d'avoir « d'importants renforts » suite au démarrage du compteur Linky pour aujourd'hui aller encore plus loin. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre 2013 et 2016, une quinzaine de personnes handicapées étaient accueillies chez Enedis, en 2017, c'était 30, et fin 2018, 50. Autant de propositions à l'échelle du Nord – Pas-de-Calais... ■